

Haut-Canada, et de placer les écoles primaires sous un système uniforme d'instruction publique.

“ Plusieurs députés catholiques plaidèrent la cause des écoles mixtes. M. Papin proposa lui-même que l'on établit un système général et uniforme d'écoles élémentaires, maintenues aux frais de l'Etat; et que, pour faire fonctionner ce système d'une manière juste et avantageuse, il était nécessaire que toutes les écoles fussent ouvertes à tous les enfants sans qu'ils fussent exposés, par la nature de l'enseignement, à voir leurs croyances religieuses violentées ou froissées en aucune manière. En expliquant sa motion, M. Papin se laissa entraîner à des égarements d'idées tout à fait regrettables. Il soutint que l'éducation donnée par l'Etat doit être morale et intellectuelle, mais qu'elle ne peut être religieuse dans un pays habité par plusieurs sectes comme le Canada. “ Il ne peut, continua-t-il, y avoir de religion d'Etat, et s'il en est ainsi, l'Etat ne peut en aucune façon donner de l'argent pour l'enseignement d'aucune foi religieuse. Le mode d'éducation suivi jusqu'à ce jour a été loin d'être satisfaisant. Il nous faut un système général, applicable à toutes les parties de la province, et qui fasse disparaître les préjugés des catholiques et des protestants.”

Aujourd'hui, M. Mercier, avec ses libéraux, voudrait pouvoir porter atteinte à notre beau système d'éducation si hautement admiré à Rome comme l'un des plus parfaits qui existent.

MM. Papin, Dorion, J.-Bte. Eric—le père politique de M. Laurier—voulait des écoles mixtes; M. Mercier, lui, s'est déjà prononcé en faveur de l'instruction obligatoire; ce qui est encore pire.—Que ce parti libéral soit du Haut-Canada ou de la province de Québec, c'est un parti de destruction et de malheur.

On a prétendu quelquefois que la loi des écoles séparées du Haut-Canada, telle que définitivement amendée, est due aux grites et aux libéraux! ce n'est pas exact. Voici les faits. “ Dans la session de 1862 sous le ministère Cartier Macdonald, M. Scott, député d'Ottawa, soumit un projet de loi pour modifier toute la législation et mettre les catholiques du Haut-Canada sur le même pied que les protestants. La mesure reçut l'approbation des ministres et des membres modérés des deux partis. Le principe des écoles séparées, après une lutte longue et acharnée devait enfin triompher; la voix éloquente